

# NATIONS UNIES



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE  
A/35/157  
S/13863  
28 mars 1980  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Trente-cinquième session  
Point 50 de la liste préliminaire<sup>x</sup>  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Trente-cinquième année

Lettre datée du 27 mars 1980 adressée au Secrétaire général par le  
représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une note datée du 25 mars 1980, adressée par le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine et je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de l'annexe jointe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 50 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de la  
République socialiste du Viet Nam  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) HA VAN LAU

<sup>x</sup> A/35/50.

ANNEXE

NOTE

du Ministère des affaires étrangères de la République socialiste  
du Viet Nam au Ministère des affaires étrangères de la République  
populaire de Chine

Entre le 21 et le 24 mars 1980, les autorités chinoises ont provoqué une série de graves incidents en territoire vietnamien, dans la zone frontalière sino-vietnamienne.

Le 21 mars, des centaines de militaires chinois, pénétrant en territoire vietnamien jusqu'au kilomètre 117, ont tendu cinq embuscades dans la région de Lung Buoi et Soc Ha, district de Ha Quang, province de Cao Bang. Ils ont tué cinq paysans qui travaillaient aux champs et en ont blessé un autre.

Le 22 mars, des dizaines de soldats chinois sont entrés dans le village de Pha Long, district de Muong Khuong, province de Hoang Lien Son et ont emmené de force un homme du nom de Giang Thien Chu.

Le 23 mars, une section chinoise s'est introduite dans la région de Xin Man, province de Ha Tuyen et, dans une embuscade, a tué deux soldats vietnamiens. Le même jour, une autre section a pénétré dans la région de Lung Vay, district de Bao Lac, province de Cao Bang : un soldat vietnamien a été tué et un autre blessé.

Le 24 mars, une section chinoise qui était entrée dans le hameau de La Po, village de Dong Ban, district de Binh Lieu, province de Quang Ninh s'y est livrée au pillage et a saccagé des cultures. Le même jour des centaines de miliciens chinois se sont introduits dans la région de Phuc Hoa, province de Cao Bang et y ont sérieusement endommagé les champs de canne à sucre.

Ces actes criminels, comme les nombreuses provocations armées et autres actes de sabotage perpétrés en territoire vietnamien et déjà mentionnés dans la note 33/TQ du Ministère des affaires étrangères vietnamien, datée du 20 mars, se sont rapidement succédé, gagnant en gravité. Ils ont suivi de près la cessation unilatérale par la Chine de la deuxième série de pourparlers avec le Viet Nam, ainsi que les menaces de guerre que, avec arrogance, elle a de nouveau proférées contre le Viet Nam. Cette conduite a porté à son comble l'indignation du peuple vietnamien.

Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam condamne vigoureusement ces actes et exige que les autorités chinoises y mettent fin sur-le-champ. Si les autorités chinoises continuent à violer la souveraineté du Viet Nam, son territoire et sa sécurité et, par leurs actes meurtriers et leurs sabotages, à désorganiser la vie quotidienne des Vietnamiens qui habitent à la frontière sino-vietnamienne, il leur faudra assumer la pleine responsabilité de ce qui pourra s'ensuivre.

Hanoi, 25 mars 1980.